



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MEDIDENT-GE



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE MÉDECINE
Clinique universitaire
de médecine dentaire - CUMD

Séances d'information

MEDIDENT-GE

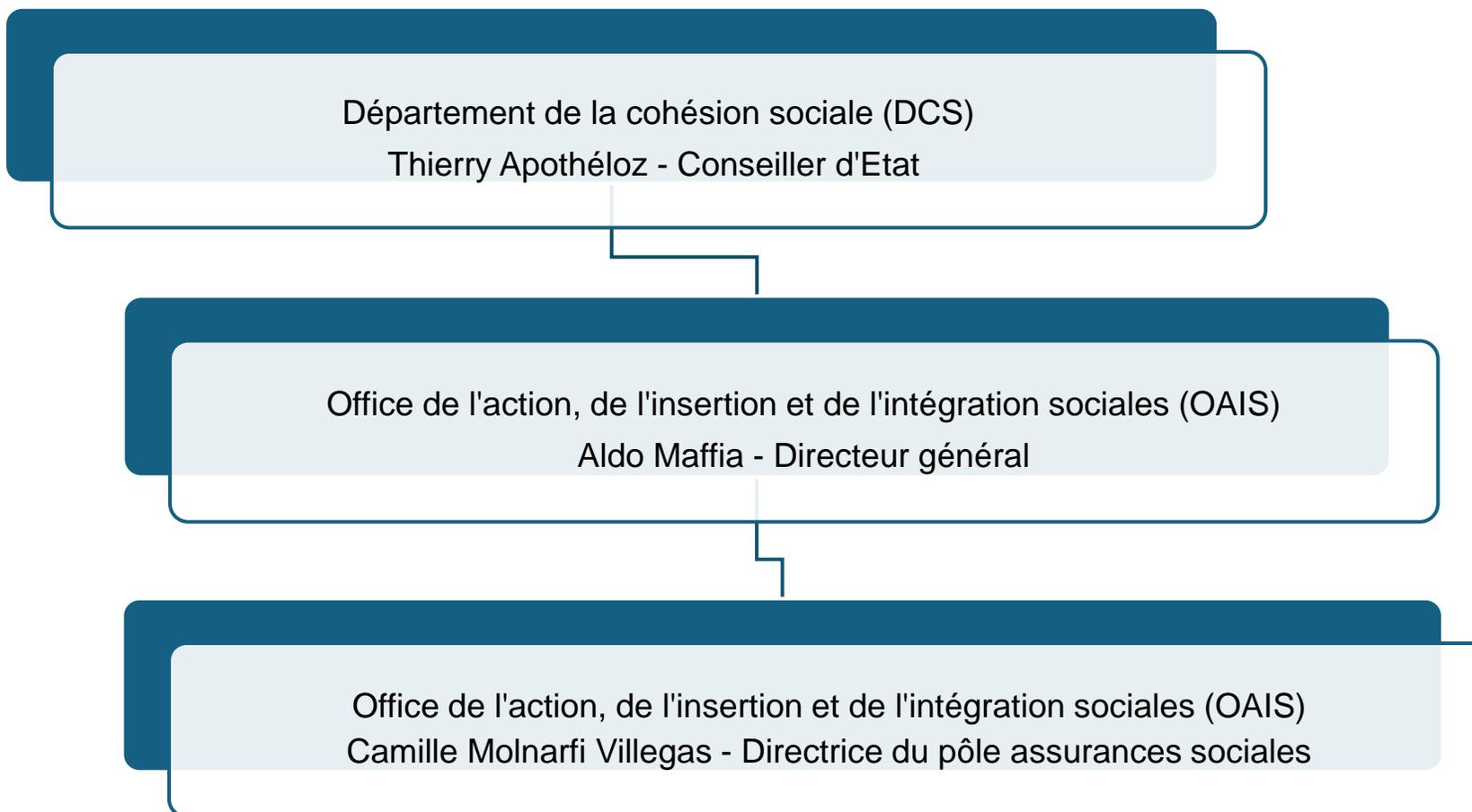
Lundi 27.05.2024

Jeudi 30.05.2024

*NB : La forme masculine employée dans cette présentation a valeur de genre neutre et couvre dès lors tous les genres.
Elle est utilisée uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.*

Introduction

Le Département de la cohésion sociale (DCS) et pour lui, l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), a décidé d'implémenter à Genève l'application Medident qui fait ses preuves dans le canton de Vaud depuis de nombreuses années



Introduction

Un dispositif a été mis en place pour soutenir le déploiement, la gestion et le développement de l'application Medident. Il est appelé MEDIDENT-GE

L'OAIS a souhaité confier à la Clinique universitaire de médecine dentaire (CUMD) la responsabilité de la coordination de ce dispositif

L'objectif principal est d'améliorer la gestion de la prise en charge des frais dentaires des bénéficiaires du Service des prestations complémentaires (SPC) et de l'Hospice général (Hg)

L'application Medident permettra en effet de réduire considérablement les délais de traitement lors de l'établissement d'un devis et de rendre plus rapide le remboursement des factures. Par la mise en place d'un référentiel commun de prestations dentaires admises, la politique de santé bucco-dentaire en faveur des assurés sociaux de notre canton se voit également renforcée

Cadre légal

➤ **Convention de collaboration du 05.11.2023**

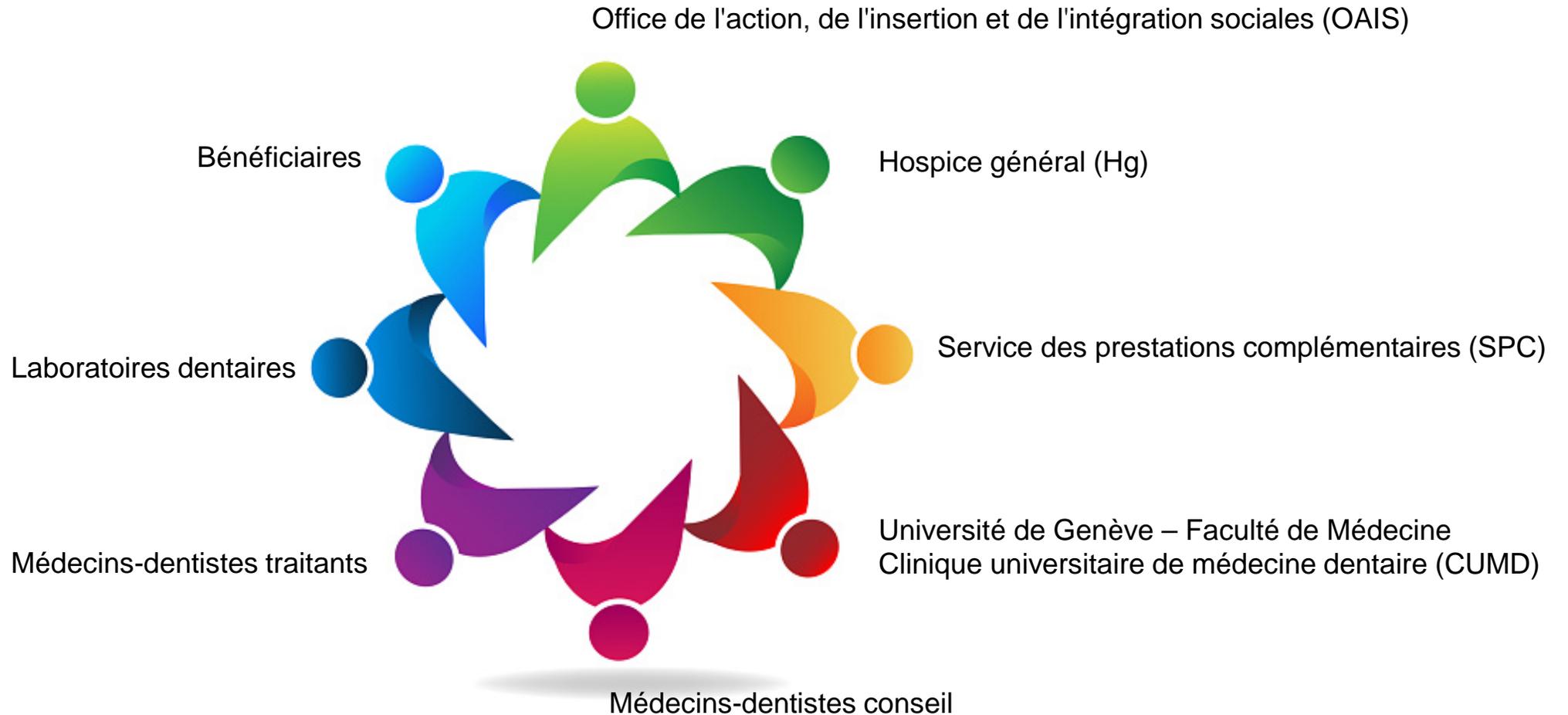
- Elle constitue un cadre commun d'action concernant la mise en œuvre du dispositif MEDIDENT-GE
- Elle vise à préciser les modalités de collaboration des parties prenantes en fixant notamment les rôles et engagements propres à chacune d'elles

➤ **Règlements**

Le Conseil d'Etat a adopté, en date du 8 mai 2024, les modifications des règlements suivants qui précisent les modalités de mise en œuvre liées à l'introduction de l'application Medident au 1^{er} juin prochain :

- Règlement relatif au remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité en matière de prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (RFMPC)
- Règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI)

Les parties prenantes



Offices payeurs et bénéficiaires

SPC	Hg
Prestations complémentaires à l'assurance- vieillesse (AVS)	Action sociale (ASOC)
Prestations complémentaires à l'assurance- invalidité (AI)	Aide aux migrants (AMIG)
Prestations complémentaires pour familles (PCFam) en cas de complément d'aide sociale	

UNIVERSITÉ DE GENÈVE – FACULTÉ DE MÉDECINE

CUMD

ENSEIGNER

*Intérêt supérieur
de l'étudiant*

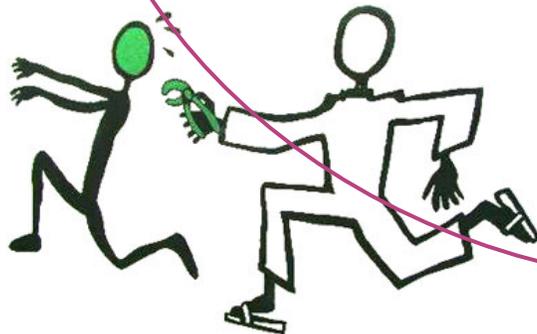
CHERCHER

*Intérêt supérieur
du patient*

SOIGNER

SERVIR

MEDIDENT-GE



Dispositif MEDIDENT-GE

Dr Jean-Jacques Canneto
Responsable de l'UAS

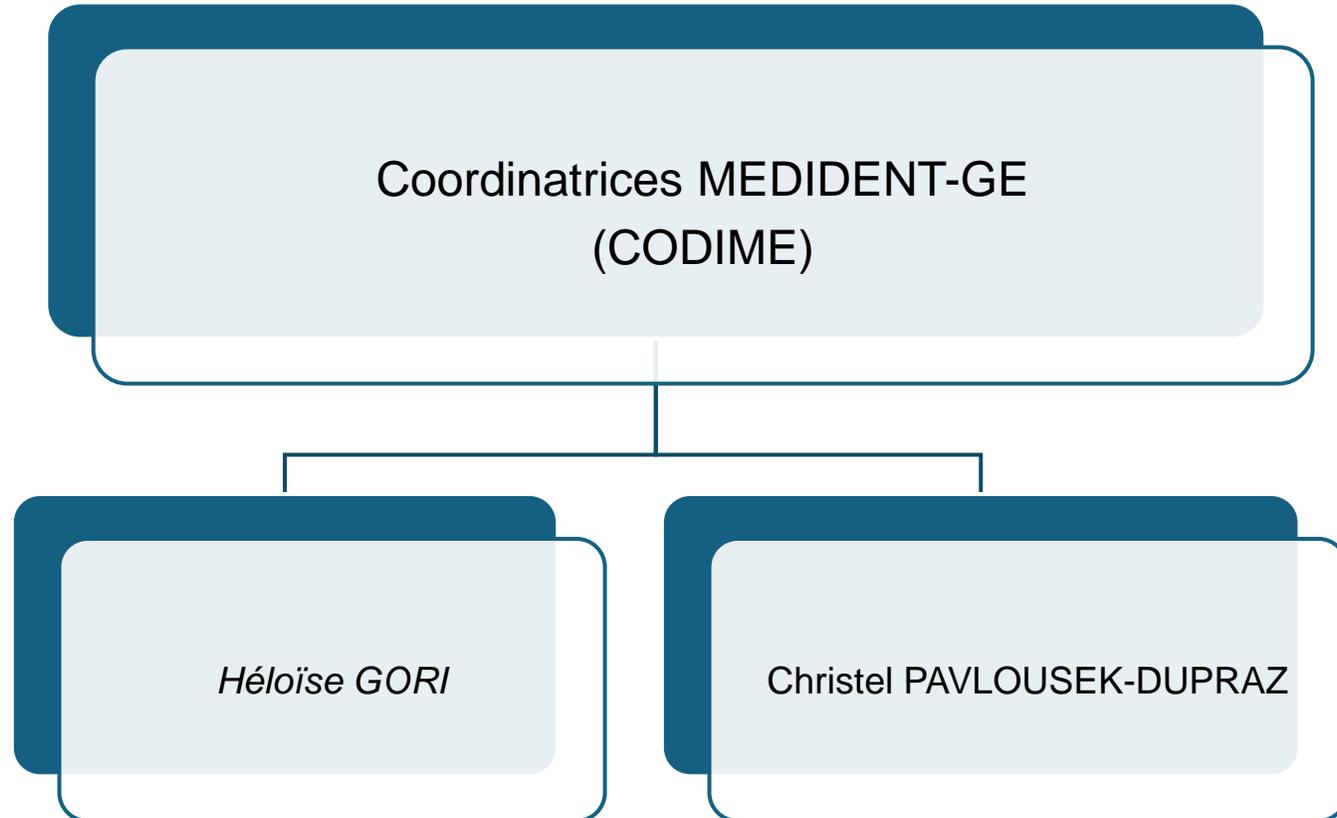
Dr Serge Borgis
Responsable du dispositif MEDIDENT-GE (REDIME)

6 médecins-dentistes conseil
(MDC)

2 coordinatrices MEDIDENT-GE
(CODIME)

3 commises administratives
(Transition papier-numérique)

Dispositif MEDIDENT-GE



Dispositif MEDIDENT-GE

Médecins-dentistes conseil

Mouna HAMDI

Sabrina MANIEWICZ WINS

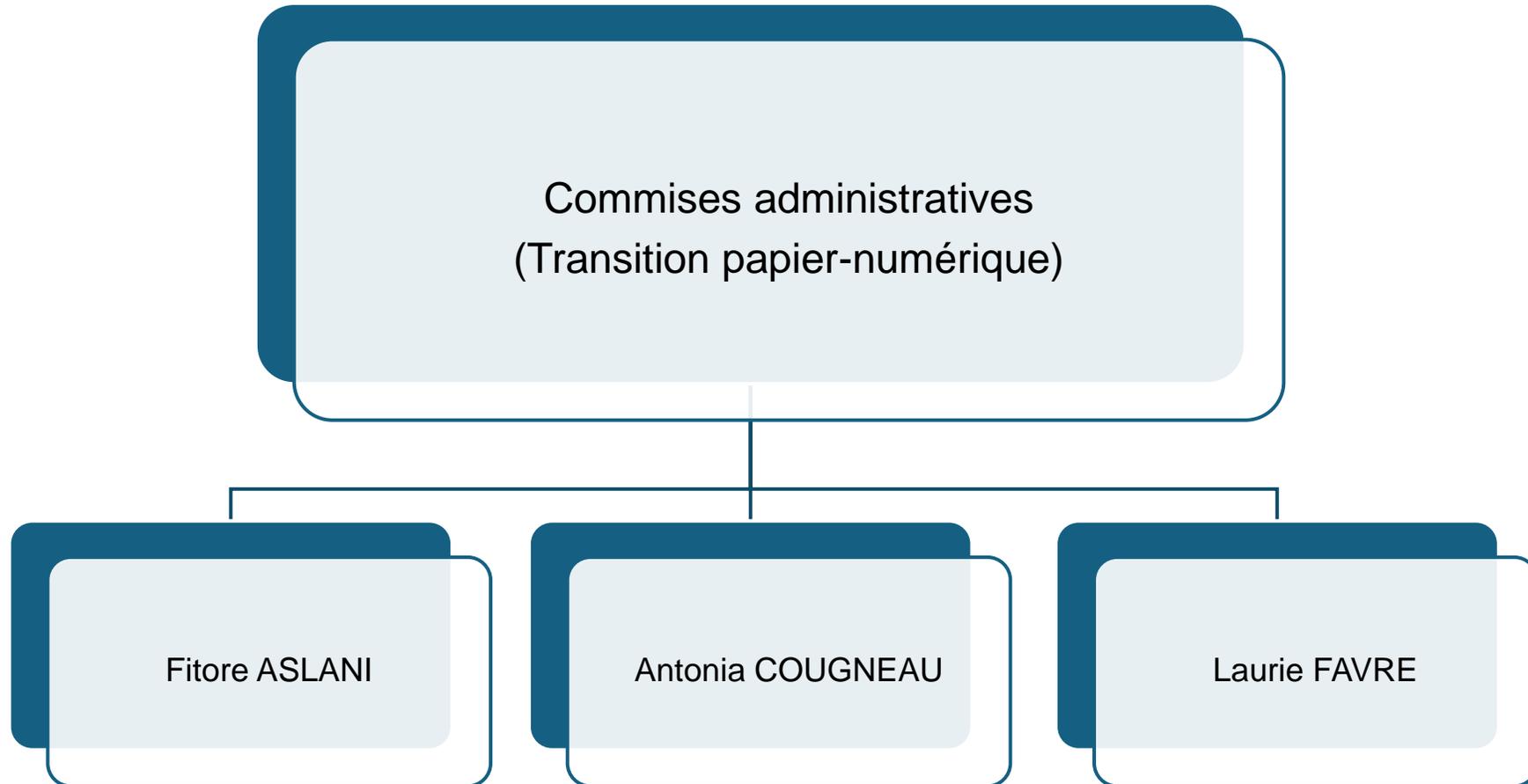
Chi Lan NGUYEN

Corinne ROSSET

Davide SCALISE

Pavel URBAN

Dispositif MEDIDENT-GE



Avantages

- Disposer d'un dispositif unique et cohérent pour la prise en charge et le remboursement des frais dentaires
- Réduire les délais et optimiser la gestion des dossiers : de l'établissement d'un devis au remboursement des frais
- Bénéficier d'un référentiel commun de prestations dentaires admises pour l'ensemble des assurés sociaux SPC et Hg
- Maîtriser les coûts dans le domaine des soins dentaires

Obligation dès le 1^{er} juin 2024

Tous les devis doivent être réalisés selon la Convention tarifaire 2017 AA/AI/AM - SSO avec valeur du point fixée à 1.00 CHF
(déjà en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024)



Les devis et factures réalisés avec une valeur du point différente seront retournés aux médecins-dentistes traitants

Transition et pérennisation

- **Du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre 2025 (16 mois)**

Les devis pourront encore être transmis sous format papier.

Ils devront cependant obligatoirement être accompagnés du nouveau
« Questionnaire médico-dentaire »

Donc...

- **Dès le 1^{er} octobre 2025**

Le remboursement des frais dentaires soumis à devis interviendra exclusivement au travers de l'application Medident

Questionnaire médico-dentaire


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MEDIDENT-GE

QUESTIONNAIRE MEDICO-DENTAIRE

Bénéficiaire :

Civilité : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Représentant légal : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____

Office payeur (OP) :

Service des prestations complémentaires (SPC)

Hospice général (Hg)

N° bénéficiaire OP : _____

Médecin-dentiste traitant :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Veillez préciser si :

votre estimatif est conforme au référentiel

votre estimatif est hors référentiel

le plan de traitement est établi à la demande expresse du patient

Hygiène du patient : bonne moyenne mauvaise

Etat parodontal : bon moyen mauvais

Degré de motivation : bon moyen mauvais

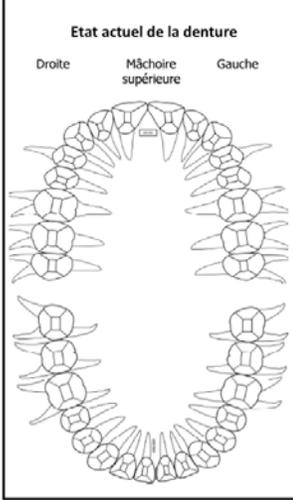
Prothèses conjointes ou adjointes existantes oui non

Si oui, description et raisons de leur éventuel remplacement :

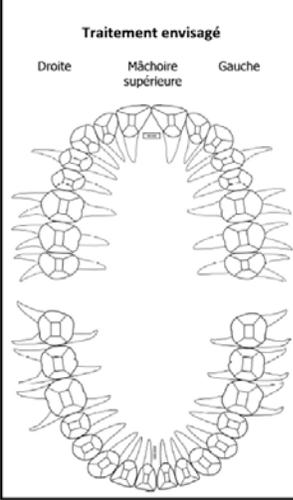
Mai 2024 MEDIDENT-GE — 022 379 58 58 — medident-ge@unige.ch 1

A remplir manuellement et en respectant les couleurs

Etat actuel de la denture



Traitement envisagé



Droite Mâchoire supérieure Gauche

Légendes :

Face cariée	Dent fracturée	Crochet	Implant
Face obturée	Reste radiculaire	Appui direct/indirect	Élément de pont
Dent couronnée	Dent manquante	Dent prothétique	Bouton pression
TTT endodontique	Plaque		

Communication du médecin-dentiste traitant :

Estimez-vous qu'une partie ou la totalité des soins prévus découlent des prestations obligatoirement à charge des caisses-maladie dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ?

oui non

Si oui, prière de transmettre ce document à l'assurance-maladie de votre patient en premier lieu.

NB : La législation prévoit que le remboursement des frais dentaires s'effectue sur la base d'un traitement simple, économique et adéquat uniquement, au tarif de CHF 1.00 par point (Convention tarifaire 2017 AA/AM - SSO).

Juin 2024 MEDIDENT-GE — 022 379 58 58 — medident-ge@unige.ch 2

REMARQUES

Il est indispensable de joindre au présent document :

- un devis détaillé faisant ressortir toutes les positions, calculé selon la Convention tarifaire 2017 AA/AM - SSO, avec radiographies et photographies éventuelles des dents à traiter ;
- un devis détaillé du laboratoire dentaire.

Les devis incomplets et/ou non calculés selon le tarif admis seront retournés sans suite au médecin-dentiste traitant.

Lorsque ce document aura été reçu dûment complété, daté et signé, il pourra être soumis, pour examen, aux médecins-dentistes conseil.

Si le traitement prévu ne répond pas aux critères précités, la participation financière du SPC ou de l'Hg sera strictement limitée au montant estimé et au traitement accepté par les médecins-dentistes conseil.

Il est de la responsabilité du médecin-dentiste traitant d'informer le médecin-dentiste conseil en charge du dossier des modifications éventuelles survenant en cours de traitement. Ces modifications devront figurer séparément sur la note d'honoraires.

NB : Le SPC et l'Hg utilisent, dès le 1er juin 2024, l'application Medident pour le traitement des devis dentaires. Le formulaire papier est autorisé jusqu'au 30 septembre 2025. Dès lors, vous êtes encouragés à créer votre compte entreprise via e-démarches afin de pouvoir continuer à transmettre vos devis pour vos bénéficiaires SPC et/ou Hg : <https://www.ge.ch/inscrire-aux-e-demarches>

INFORMATION IMPORTANTE

Le médecin-dentiste signataire du présent formulaire atteste :

- conformément à la LPD, avoir informé son patient et recueilli son consentement explicite sur le fait que son dossier est transmis à des médecins-dentistes conseil à des fins d'analyse en précisant que les données personnelles le concernant sont enregistrées et transmises électroniquement ;
- avoir informé son patient sur le fait que la participation financière du SPC et de l'Hg est limitée au montant confirmé par le médecin-dentiste conseil. Si le patient décide de réaliser des traitements supplémentaires et/ou différents de ceux acceptés par le médecin-dentiste conseil, la différence entre la participation du SPC ou de l'Hg et la note d'honoraire finale sera, dans ce cas, à la charge du patient ;
- avoir informé son patient sur le fait que les rendez-vous manqués ne seront pas pris en charge par le SPC ou l'Hg.

Signature du médecin-dentiste traitant :

Lieu et date :

Dans le présent document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

Juin 2024 MEDIDENT-GE — 022 379 58 58 — medident-ge@unige.ch 3

Documents à joindre

- Un devis détaillé :
 - faisant ressortir toutes les positions
 - calculé selon la Convention tarifaire 2017 AA/AI/AM - SSO
- Les radiographies et les photographies éventuelles des dents à traiter
- Un devis détaillé du laboratoire dentaire



Les devis incomplets et/ou non calculés selon le tarif admis seront retournés sans suite au médecin-dentiste traitant

Responsabilité du médecin-dentiste traitant



- Informer le médecin-dentiste conseil en charge du dossier des modifications éventuelles survenant en cours de traitement. Ces modifications devront figurer séparément sur la note d'honoraires (facture)
- Conformément à la Loi sur la protection des données (LPD), avoir prévenu son patient et recueilli son consentement explicite sur le fait que son dossier est transmis à des médecins-dentistes conseil à des fins d'analyse en précisant que les données personnelles le concernant sont enregistrées et transmises électroniquement
- Avoir notifié son patient sur le fait que la participation financière du SPC et de l'Hg est limitée au montant confirmé par le médecin-dentiste conseil. Si le patient décide de réaliser des traitements supplémentaires et/ou différents de ceux acceptés par le médecin-dentiste conseil, la différence entre la participation du SPC ou de l'Hg et la note d'honoraire finale sera, dans ce cas, à la charge du patient

Points d'attention : dès le 1^{er} juin



Devis :

Un devis doit obligatoirement être établi pour tout traitement dépassant

- 1'500 CHF pour le SPC
- 750 CHF pour l'Hg

Validité :

Le traitement dentaire doit être initié dans un délai de trois mois.

Garantie :

Le devis demeurera valable pendant

- 1 an pour le SPC
- 6 mois pour l'Hg

Référentiel commun des prestations dentaires admises



- Le référentiel cantonal présente les prestations dentaires admises pour le remboursement des frais à charge du SPC et de l'Hg
- Il s'appuie sur les recommandations émises par l'Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDCS)
- Il se fonde en grande partie sur celui utilisé et reconnu dans le canton de Vaud
- Il sera révisé et adapté en fonction des besoins et de l'expérience mais au minimum une fois par année par un groupe de travail associant notamment des représentants de la CUMD, de l'association des médecins dentistes de Genève (AMDG), de la *Society for Dental Science* (SDS), de l'association des laboratoires dentaires (section Genève) et de représentants des médecins-dentistes, sous l'égide du responsable du dispositif MEDIDENT-GE (REDIME) de la CUMD
- Il est intégré dans l'application Medident
- Il sera disponible sur le page internet dédiée au dispositif MEDIDENT-GE
- Il servira de base à l'examen de tous les devis établis dès le 1^{er} juin 2024

Création compte E-démarches entreprise

L'application Medident est hébergée sur le site de l'Etat de Genève.

Vous avez l'obligation de créer un compte e-démarches entreprise :

<https://www.ge.ch/inscrire-aux-e-demarches/compte-entreprises>

Prérequis :

- n° REG (**R**épertoire des **E**ntreprises du canton de **G**enève) - seulement pour les personnes inscrites au RC
- n° IDE (**I**dentification **D**es **E**ntreprises)
- n° AeL (**A**DMINISTRATION **e**n **L**igne) Inscription pour accéder à l'administration fiscale

Après finalisation de votre compte e-démarches, envoyez un e-mail à medident-ge@unige.ch pour demander l'activation de votre compte.



Mentionner une adresse e-mail différente de celle utilisée pour votre compte e-démarche personnel

Trois clés de sécurité



1. La clé de sécurité e-mail - reçue par e-mail avec le lien d'activation
2. La question et la réponse - définies lors de la première étape de l'inscription
3. La clé de sécurité unique - adressée par courrier recommandé



Ces informations doivent impérativement être conservées.
Elles seront requises lors de la création de nouveaux comptes utilisateurs
pour vos collaborateurs

Pages de connexion à l'application Medident

<https://medident.app.ge.ch>

1. Saisissez votre identifiant

REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE



Saisissez votre identifiant

Identifiant ou e-mail

Continuer

Besoin d'aide?

Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

2. Saisissez votre mot de passe

REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE



Saisissez votre mot de passe

Mot de passe

Se connecter

Besoin d'aide?

Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

3. Saisissez votre code de sécurité

REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE



Vous allez recevoir un code de sécurité (6 chiffres) par SMS sur votre téléphone portable.

Saisissez votre code de sécurité

Code de sécurité

Vérifier

Envoyer un nouveau code par message vocal

Besoin d'aide?

Office cantonal des systèmes d'information et du numérique

Page d'accueil à l'application Medident

https://medident.app.ge.ch/SIMDCWebPrivate/WorkingList.aspx?forMD

MEDIDENT

Utilisateur:
Entité:

> Dossiers en cours
Dossiers en cours

> [Créer un nouveau dossier](#)
[Filtrer les dossiers en cours](#)

Total 0 dossiers:

	Nom, Prénom	Date de naissance	Référence interne	N° de personne	Statut	Acceptation Estim. hon.	Montant Estim. hon.	Montant Facture	Fin de garantie	Dernière demande	Clôturer

Version: 1.11.0

> Dossiers en cours

> Catalogue des prestations

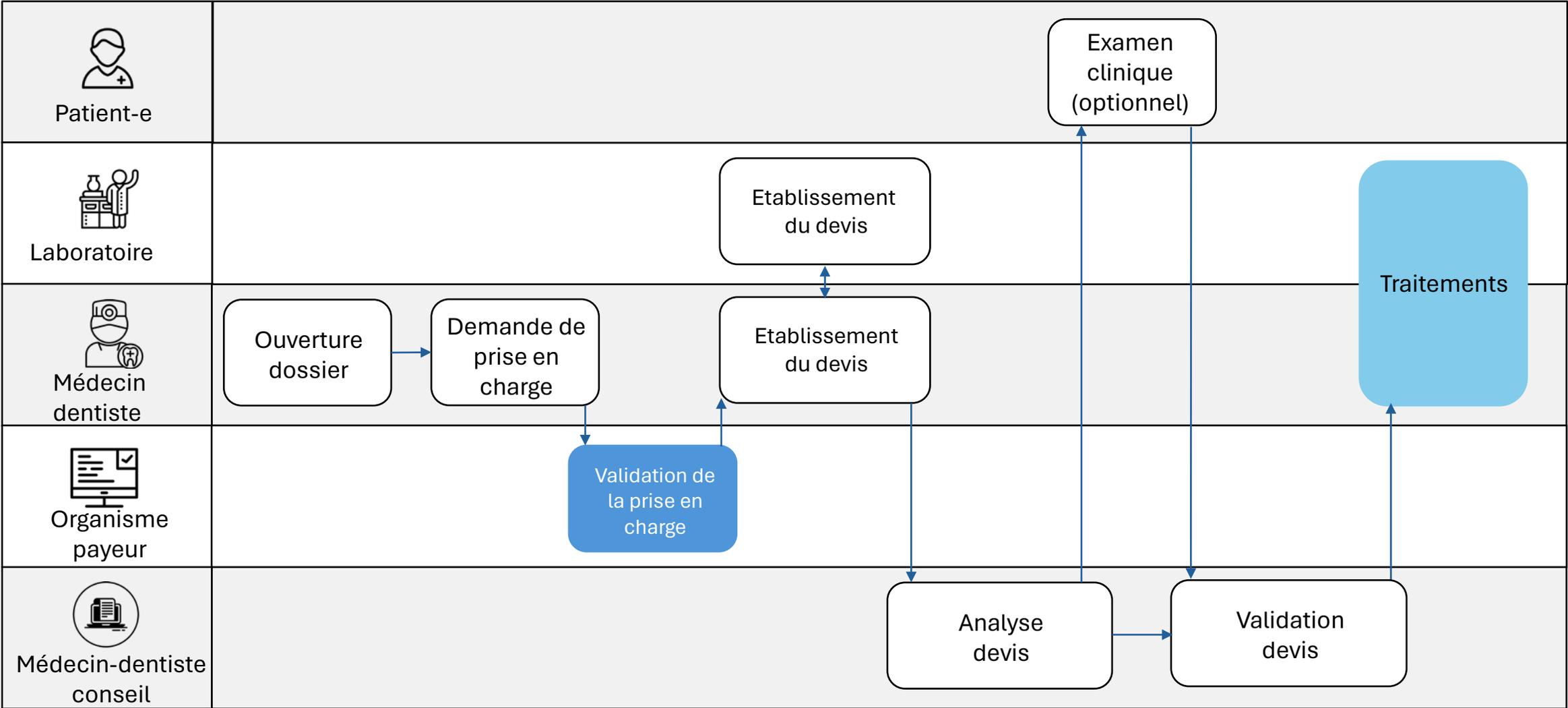
> Dossiers

> Bénéficiaires

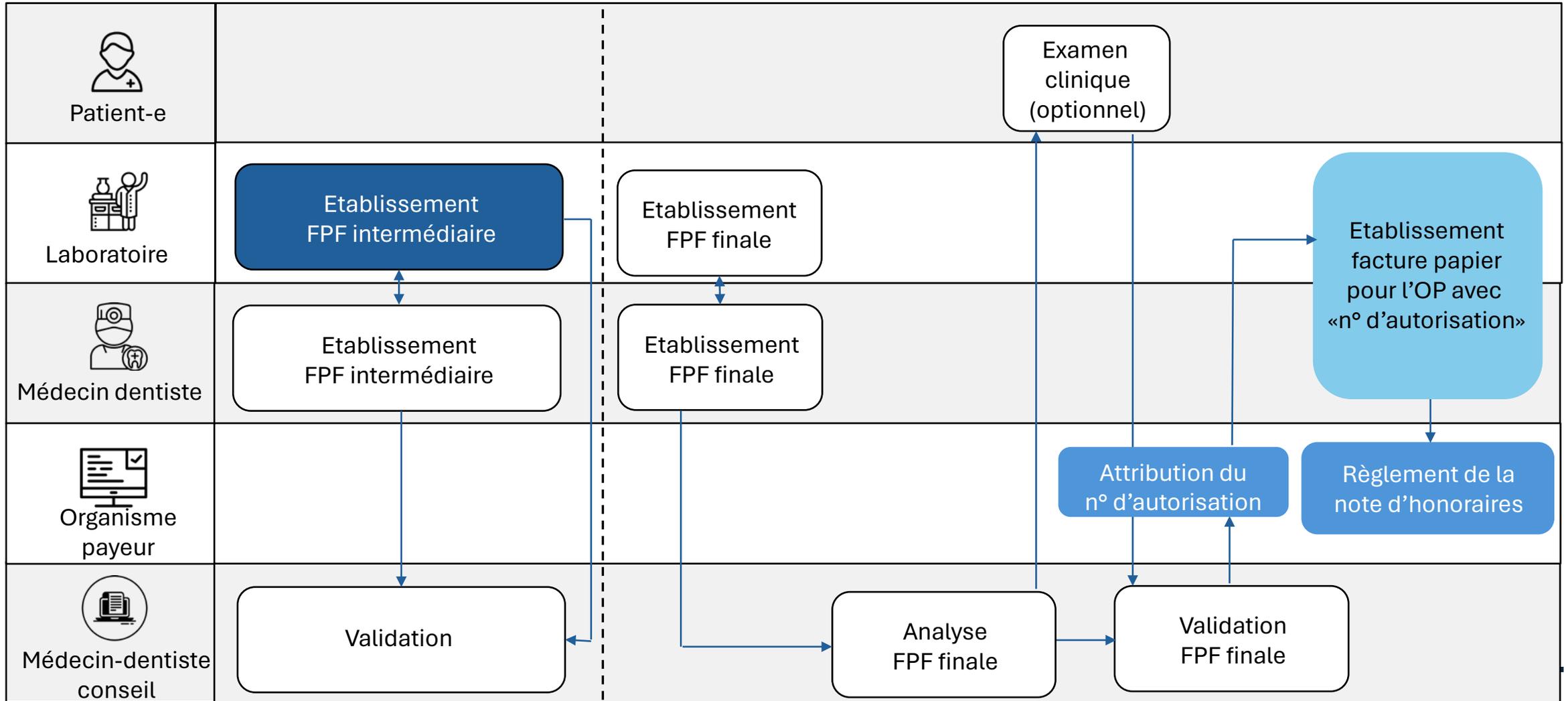
> Mes préférences

> Logout

Processus - Traitement des estimations d'honoraires



Processus - Traitement facture *pro forma* (FPF) intermédiaire(s) et finale



Formation en visioconférence

Pour faciliter la prise en main de cette nouvelle application,
la CUMD recommande fortement de suivre une formation
Les inscriptions se font en ligne



Dates		Horaire
Mercredi	05.06.2024	9h00 - 12h00
Lundi	10.06.2024	15h00 - 18h00
Vendredi	14.06.2024	9h00 - 12h00
Jeudi	20.06.2024	9h00 - 12h00
Vendredi	21.06.2024	15h00 - 18h00
Mardi	25.06.2024	15h00 - 18h00
Jeudi	27.06.2024	12h30 - 15h30

Informations utiles

Téléphone : 022 379 58 58

E- mail : medident-ge@unige.ch

Site web : www.ge.ch/c/medident

Adresse : MEDIDENT-GE
UAS / CUMD
Rue Michel Servet 1
1211 Genève 4



Accès à l'application Medident : <https://medident.app.ge.ch>



Seules les informations figurant sur le site www.ge.ch/c/medident font foi

**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION**



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MEDIDENT-GE

POST TELEBAUS LUX



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE MÉDECINE
Clinique universitaire
de médecine dentaire - CUMD